IDK DEV 2
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège Social : 162 Boulevard de Fourmies 59100
Roubaix
834 255 200 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT
DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 10/09/2025

(...)

PREMIERE DECISION

L'associée unique, délibérant par application de l'article L225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27/06/2025, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide de ne pas dissoudre la Société.

Décision adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Décision adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Il a été accepté par le signataire de signer le présent acte par voie de signature électronique au sens des dispositions des articles 1366 et suivants du code civil par le biais du service Yousign. Le signataire déclare en conséquence que la version électronique du présent procès-verbal constitue l'original du document et est parfaitement valable ; il s'engage en outre à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent acte signé sous forme électronique. Le présent document pourra être signé et remis par voie électronique et en plusieurs exemplaires, chacun d'eux étant considéré comme un original, mais tous constituant ensemble un seul et même acte.

Fait via Yousign

Pour extrait certifié conforme

Le président
La société IDKIDS SAS
Représentée par Monsieur Olivier RAVAUT

Olivier Ravaut

Certified by yousign